

PRÉFET DU VAL-D'OISE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° IC-18-009 du 31 janvier 2018, une enquête publique a été ouverte en mairies de LOUVRES, PUISEUX-EN-FRANCE, CHATENAY-EN-FRANCE, FONTENAY-EN PARISIS et GOUSSAINVILLE (Val d'Oise), **du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 inclus**, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la **société BARJANE** représenté par **Monsieur LISCQUET chargé du suivi du dossier (Tel : 04.42.94.23.30)** à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un nouvel entrepôt logistique sur le territoire de la commune de **LOUVRES**,

ZAC de la butte aux Bergers :

Ces activités sont notamment répertoriées sous les rubriques de classement soumises à autorisation précisées ci-après :

- Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des). Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 300 000m³
N° 1510 = installation soumise à Autorisation
- Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000m³. Volume autorisé 120 000m³
N° 1530 = installation soumise à Autorisation
- Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m³. Volume autorisé 120 000 m³.
N° 1532 = installation soumise à Autorisation
- Polymères (matières plastique, caoutchoucs, élastomères, résine et adhésifs synthétiques) (stockage de). Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 40 000 m³. Volume autorisé 120 000 m³.
N° 2662 = installation soumise à Autorisation
- Pneumatiques et produits dont 50% au masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résine et adhésifs synthétiques) (stockage de). 1. À l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 45 000 m³. Volume autorisé 120 000 m³.
N° 2663-1-a = installation soumise à Autorisation
- Pneumatiques et produits dont 50% au masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résine et adhésifs synthétiques) (stockage de). 2. À l'état non expansé et non alvéolaire et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 80 000 m³. Volume autorisé 120 000 m³.
N ° 2663-2-a = installation soumise à Autorisation

Toutes personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et formuler des observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet, dans un délai de 33 jours, **du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 inclus** en mairies susmentionnées ou seront déposés : la demande, les plans de l'établissement, l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête qui pourront être consultés aux jours et heures ouvrables desdites mairies.

Monsieur Laurent FRANCHETTE, ingénieur Bâtiment, désigné commissaire enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 17 janvier 2018, sera chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore ce registre à l'expiration du délai ci-dessus indiqué.

Monsieur Laurent FRANCHETTE assurera une permanence en mairie de LOUVRES :

- **le lundi 19 mars 2018 de 8h30 à 12h00**
- **le vendredi 30 mars 2018 de 13h30 à 17h00**
- **le samedi 7 avril 2018 de 9h00 à 12h00**
- **le mardi 10 avril 2018 de 16h30 à 19g30**
- **le vendredi 20 avril 2018 de 13h30 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise, via l'adresse internet suivante : www.val-doise.gouv.fr rubrique : Politiques publiques – Environnement risques et nuisances – (ICPE) Installation classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête, sous format numérique sur un poste informatique dédié, en mairie de LOUVRES, aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Le public pourra consigner ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : pref-icpe@val-doise.gouv.fr à compter du **lundi 19 mars 2018** et jusqu'au **vendredi 20 avril 2018 inclus**. Ne seront prises en considération que les observations et propositions recueillies par courriel seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet susvisée, rubrique Enquêtes publiques.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation demandée.

Conformément à l'article R. 123-21 du code de l'environnement une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de LOUVRES, PUISEUX-EN-FRANCE, CHATENAY-EN-FRANCE, FONTENAY EN PARISIS et GOUSSAINVILLE et à la direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau de la coordination administrative – Section des installations classées.

Pour le Préfet,
La secrétaire générale par intérim,

Fait à Cergy, le 31 janvier 2018.

Signé : Cécile DINDAR